



Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie

<https://www.aphg.fr>

> L'enseignant > Histoire de l'Education, didactique et pédagogie hors niveau > Pédagogie > La Laïcité



La Laïcité

Une note sur la Laïcité

mardi 23 décembre 2014

Par Sylvie Rachet [[1](#)]

La laïcité est un principe fondateur de notre République. L'article 2 de la Constitution stipule que la France est « une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Elle semble simple à comprendre : « L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle » comme disait Victor Hugo dans un célèbre discours contre la loi Falloux. Cependant tout ce qui la concerne est sujet à forte charge polémique, les débats qui ont eu lieu pendant que se tenait la commission Stasi du mois de septembre au mois de décembre 2003, les commémorations de la loi de 1905 ou aujourd'hui encore les débats sur le port de la burqa en témoignent.

Elle est avant tout une notion juridique exprimée dans la loi du 9 Décembre 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat : " La République assure la liberté de conscience Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. La République ne salarie ni ne subventionne aucun culte... Mais cette seule énonciation de la loi pourtant très claire et très précise ne permet pas d'appréhender tout ce qu'implique la laïcité.

Tout d'abord elle fait la distinction entre le domaine public et le domaine privé.

Le domaine public est celui où les hommes ont à vivre ensemble pour la réalisation d'un intérêt commun à toute la société.

Dans le domaine public, il est du rôle de l'Etat d'assurer à tous l'égalité de droit et les libertés fondamentales dont la liberté de conscience fait partie. Ainsi, dans un Etat laïque les croyants de toutes les religions et les non croyants, athées et agnostiques ont les mêmes droits. Cela ne veut pas dire que la laïcité soit hostile aux religions, elle refuse simplement de favoriser l'une d'entre elles. Elle n'est pas non plus athée. On a trop souvent fait l'amalgame entre le pouvoir soviétique athée et la laïcité. Si l'Union Soviétique avait été laïque les religions auraient pu y être pratiquées librement. Plus simplement, la laïcité entraîne la neutralité de l'Etat. Aucun privilège ne peut être accordé à une quelconque option spirituelle.

La laïcité ainsi perçue permet aux individus de vivre sereinement leurs différences.

Le domaine privé concerne ce qui intéresse une ou plusieurs personnes, librement associées, pour la réalisation d'un intérêt qui ne regardent qu'elles. Il se distingue du public qui comprend ce qui est commun à tous.

Dans la sphère privée chacun peut vivre ses options spirituelles comme il l'entend dans la mesure où il ne nuit pas à autrui.

Le rôle de l'Etat est d'assurer le respect de la sphère privée sans favoriser une option spirituelle. Les convictions spirituelles font partie de la vie privée et la puissance publique n'a pas à s'en mêler.

Les religions, ainsi libérées de toute emprise politique, n'en sont que plus sincères puisqu'elles ne sont pas obligées. Elles y gagnent alors en authenticité.

La laïcité est primordiale à l'école car c'est le lieu d'apprentissage et de formation du futur citoyen. A l'aide de connaissances communes les élèves forment leur esprit critique. C'est ainsi qu'à l'école laïque on peut aborder les œuvres ou les travaux de personnages comme Luther ou Darwin, tout comme on y étudie l'expansion du christianisme et le marxisme. L'instruction donnée à l'école laïque conduit à l'autonomie de jugement des jeunes qui lui sont confiés. Elle est le lieu où les libertés s'apprennent et non celui où elles s'exercent sans discernement.

Le port de signes ostentatoires à l'école enferme dans sa différence celui qui croit affirmer sa liberté. Un enfant vient à l'école en tant qu'élève ouvert aux valeurs universelles qui y sont enseignées et non en tant que représentant de

telle ou telle communauté. Il y a un temps pour l'apprentissage des valeurs communes et un temps pour celui des options spirituelles. C'est ainsi qu'au début de l'école laïque, J. Ferry avait accordé le jeudi pour laisser aux enfants la possibilité de recevoir le catéchisme du choix de leur famille, en dehors du temps scolaire.

Enfin, la laïcité se place au delà de la tolérance, car celui qui tolère n'est pas sur le même plan que celui qui est toléré puisqu'il a la liberté de supprimer la tolérance accordée. Bien souvent l'autorité ne tolère que ce qu'elle ne peut empêcher. Sur le plan religieux, la tolérance qui était une grande avancée au XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècle est aujourd'hui, largement dépassée par la laïcité qui est un grand principe d'égalité.

Parler d'une « laïcité d'accueil » ou « ouverte » qui serait tolérante est dangereux car cela risque de laisser le champ libre aux communautarismes. De tout temps la laïcité a été d'actualité sans avoir besoin d'être « modernisée ». Par ailleurs cela n'a guère de sens : parle-t-on de « liberté ouverte » ou d' « égalité ouverte » ?

La laïcité est donc un grand principe d'égalité, de liberté, d'unité d'un peuple qui partage des valeurs communes. Elle met les hommes à l'abri de l'arbitraire. Souvent remise en cause, elle doit être sans cesse défendue contre ceux qui sous couvert de modernité veulent la « toiletter » ou la rendre plus « ouverte ».

© **Sylvie Rachet**

© **Historiens & Géographes -Tous droits réservés. 23 décembre 2014.**

Illustration : L'école primaire et la mairie de Barnave (Drôme), From Wikimedia Commons, juin 2007 [<http://fr.wikipedia.org/wiki/Barnave> Barnave].

Notes

[1] Membre de la Rédaction de la revue *Historiens & Géographes*.